

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 31 mars 2008 – Convocation du 25 mars 2008

Compte rendu affiché le 7 avril 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON-GUILLAUME, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND ; Mme BARTHOD par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Exprimés	22

Objet : Désignation de représentants au S.R.D.C.

La commune adhère au Syndicat Rhodanien du Câble pour un câblage de qualité des foyers neuvillois. À ce titre, elle doit désigner par élection au scrutin secret, ses délégués (1 titulaire, 1 suppléant) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les candidats ayant été invités à se faire connaître, les candidatures suivantes sont enregistrées :

Titulaires : **Marc RODRIGUEZ et Alain GOJON**

Suppléantes : **Danielle BROSSARD et Gisèle COIN**

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions) :

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 16 mars 2008,
- **PROCEDE** à l'élection au scrutin secret des délégués de la commune au Syndicat Rhodanien du Câble et constate les résultats suivants :
 - Votants : 29
 - Exprimés : 22

Marc RODRIGUEZ, Alain GOJON, Danielle BROSSARD et Gisèle COIN : 22 voix } obtiennent la majorité absolue

- **DESIGNE** en conséquence Marc RODRIGUEZ et Alain GOJON en tant que délégués titulaires ; Danielle BROSSARD et Gisèle COIN en tant que déléguées suppléantes pour siéger au Syndicat Rhodanien du Câble,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 31 mars 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- dépôt en Préfecture le 02/04/2008
- Publication ou affichage le 02/04/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2/04/2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.